

## LE COMITÉ *AD HOC* D'EXAMEN

### LE CALENDRIER FINAL DU PROCESSUS DE RÉVISION

#### DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE LA CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE POUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE ET LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Le 5 septembre 2013

Vilnius

Le Comité *ad hoc* d'examen convoqué dans le cadre de la Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune tenue à Vilnius du 4 au 6 septembre 2013 s'est entendu sur le calendrier final du processus de révision du règlement d'ordre intérieur de la Conférence interparlementaire.

#### Présidence lituanienne

1. Le groupe de travail du Comité *ad hoc* d'examen soumet les propositions des parlements nationaux visant à modifier le règlement d'ordre intérieur et les classe en quatre catégories.
2. Le Comité *ad hoc* d'examen analyse la proposition de classification en catégories et soumet ses observations lors de la session de clôture de la Conférence interparlementaire.
3. Le Comité *ad hoc* d'examen prend note des recommandations initiales formulées par le Seimas de la République de Lituanie, le parlement de la Présidence, et les transmet à la présidence grecque pour un examen plus approfondi.

#### Présidence grecque

4. Le groupe de travail élabore un paquet de propositions lors du séminaire (en février/ mars 2014).
5. Le Comité *ad hoc* d'examen examine le paquet de propositions du groupe de travail.
6. La Conférence interparlementaire d'Athènes examine les propositions.

#### Présidence italienne

7. Le Comité *ad hoc* d'examen examine les propositions et soumet ses recommandations pour l'adoption finale à la Conférence interparlementaire de Rome.
8. Les recommandations sont examinées par la Conférence des Présidents des parlements de l'UE à Rome.